



PAYSAGES &
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

CHARTRE PAYSAGÈRE

DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

En bref !



Liés par nature

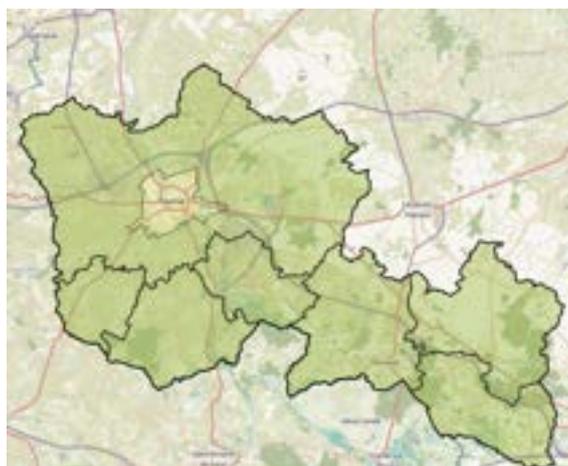
A large, modern stone monument stands in a grassy field. The monument is composed of several rectangular blocks stacked on top of each other, with a tall, slender, textured column rising from the top. The background features a large, leafless tree and a line of trees with autumn foliage under a clear blue sky.

« Nous sommes montés dans le train
à grande vitesse de la modernité
sans trop nous en apercevoir et,
lorsque nous regardons par la
fenêtre, le paysage défile si vite que
nous n'arrivons plus ni à le lire ni à le
retenir »

Pascal Dibie dans
Le village métamorphosé



EDITO



Dès que vous ouvrez la porte de votre maison donnant sur la rue ou la porte-fenêtre donnant sur votre jardin, vous vous trouvez face à un paysage. Mais qu'entend-on par paysage ?

Comme défini par la Convention européenne des paysages (Florence 2000), le terme «paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés simultanément. De fait, les paysages contribuent de manière significative à l'intérêt général, tant sur les plans culturel et écologique, qu'environnemental et social.

Le concept de paysage est une notion dynamique qu'il s'agit d'aborder selon une philosophie ne cherchant pas uniquement à sauvegarder des paysages à un stade donné de leur longue évolution ; les paysages évoluent et continueront à évoluer, tant sous l'effet de processus naturels que sous celui de l'action humaine.

Gérer le patrimoine paysager, c'est reconnaître et défendre la grande diversité et la qualité des paysages hérités du passé propre à chaque région. Le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut offre des paysages variés et de qualité, façonnés au fil de l'évolution de la société agraire et de l'industrialisation où la nature peut reprendre ses droits.

Par conséquent, ce territoire nécessite d'être géré afin d'éviter que toute pression ne finisse par éroder cette qualité paysagère. Afin de faire face à toute pression de l'utilisation du territoire, afin d'aider les acteurs locaux et les décideurs publics à orienter le développement et éviter la prise de décision au cas par cas, afin d'apporter une vision d'ensemble quant aux différentes utilisations à arbitrer, un outil a été mis à disposition des Parcs naturels par le Gouvernement wallon : la Charte paysagère.

SOMMAIRE



Analyse contextuelle

PAGE 9



Recommandations

PAGE 26



Programme d'actions

PAGE 29

LA CHARTE PAYSAGÈRE, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE	5
> Qu'est-ce que la Charte paysagère ? La charte paysagère, mode d'emploi	6
> Contexte de travail	8
> Identité du territoire	9
L'ANALYSE CONTEXTUELLE	11
> Analyse descriptive.....	12
Caractéristiques physiques.....	12
Caractéristiques humaines	13
Caractéristiques écologiques.....	14
Caractéristiques paysagères.....	15
> Analyse évolutive.....	23
Évolutions du paysage	23
Évolutions prévisibles	24
> Analyse évaluative	25
Évaluation et enjeux.....	25
LES RECOMMANDATIONS	28
LE PROGRAMME D'ACTIONS	31
CONCLUSION	39



LA CHARTE PAYSAGÈRE UN TRAVAIL D'ÉQUIPE !

Le processus d'élaboration de la Charte paysagère associe forces vives locales et population du territoire. La mise en place d'un comité de pilotage et la participation citoyenne sont donc deux piliers qui ont assuré l'aboutissement de ce travail !



Les paysages identifient un territoire et les citoyens y sont très souvent attachés. Dès le début du processus de réalisation, des citoyens ont été consultés et ont été amenés à s'exprimer sur les valeurs paysagères du territoire et l'établissement d'un programme d'actions. Un véritable travail collectif où chacun a eu l'occasion de s'exprimer. Cet aspect est essentiel dans l'implication humaine et émotionnelle de la Charte paysagère... Mais le travail collectif, c'est aussi un comité de pilotage

qui a travaillé sur la Charte, de son élaboration à sa mise en oeuvre pratique. Il est constitué de représentants des forces vives du territoire (SPW, élus et techniciens des communes, CCATM, CLDR, agriculteurs...), notamment des personnes ressources liées de près au paysage et à l'aménagement du territoire. Que toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réalisation de cette Charte soient vivement remerciées pour leurs connaissances et leur implication.

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE SUR

WWW.PAYSAGESENSCENE.BE

QU'EST-CE QUE LA CHARTE PAYSAGÈRE ?

LA CHARTE PAYSAGÈRE, MODE D'EMPLOI

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut intègre, depuis près de 20 ans, une vision paysagère à son action quotidienne son action vise notamment à intéresser le plus grand nombre aux paysages de notre territoire la possibilité qui est offerte, d'intéresser le plus grand nombre aux paysages de notre territoire.

Une charte paysagère est une démarche volontaire qui permet à chacun de mieux connaître ses paysages, de faire des choix quant à leur devenir, de définir les moyens de la mise en œuvre de ces choix et d'accompagner leur évolution.

En somme, il s'agit d'élaborer un projet collectif et participatif pour la protection, la valorisation et l'aménagement des paysages du territoire. Cela doit permettre également d'envisager le paysage non comme une contrainte (empêchant de...) mais plutôt comme un facteur de développement, un levier d'attractivité, qui va permettre un mieux vivre, attirer des investisseurs privés, favoriser un développement économique intégré, ...et rendre au paysage la «valeur sociétale» qu'il représente vraiment.

Il est de l'intérêt de tous de positionner la charte paysagère comme démarche facilitante, une aide, un outil, un référentiel permettant à chacun de prendre des décisions adéquates.

Mais aussi, il s'agit :

- en amont, que le particulier et le professionnel intègrent le paysage au plus tôt dans leur projet ;

- en aval, d'aider les autorités à prendre des décisions les plus en cohérence avec le Plan de gestion du Parc naturel et avec le maintien d'une identité rurale forte.



UNE CHARTE PAYSAGÈRE OPÉRATIONNELLE

En matière de paysage, pour définir au mieux l'attitude à prendre dans les projets d'aménagement et prendre des décisions cohérentes, il est nécessaire de connaître le territoire pour mieux appréhender la situation, c'est l'analyse descriptive qui permet surtout de caractériser les paysages et les rendre plus lisibles.

Il est utile également d'évaluer la qualité du territoire et des paysages qui le composent. On mettra donc en avant les aspects tant positifs que négatifs et les premières réflexions sur les manquements à éliminer ou sur les sauvegardes à opérer.

C'est à partir de cette évaluation que l'on va déterminer les enjeux du territoire, bien entendu directement liés à la qualité de ses paysages.

Ces enjeux représentent la clé de cette charte, ils orientent clairement la politique à mener dans le Parc naturel, et ceci en parfaite symbiose avec les principes édictés dans le Plan de gestion.



DE QUELLE MANIÈRE RÉPONDRE À CES ENJEUX ?

C'est dans le cahier de recommandations que se trouve la réponse. Les fiches présentées reprennent, pour l'ensemble des thématiques liées au paysage, des recommandations sur les réflexions à mener pour inscrire son projet de manière idéale, ou à tout le moins qualitative dans son contexte.

Pour appuyer le propos, une liste d'intentions complète l'approche paysagère souhaitée pour le territoire : c'est le programme d'actions. Celui-ci doit, par sa réalisation, orienter l'évolution des paysages du territoire ; ces actions étant pensées pour répondre aux enjeux définis et respecter les recommandations.

L'ensemble des acteurs du territoire est invité à se retrouver dans les actions proposées, sous une forme d'engagement moral.

Pour le citoyen, cette charte peut être source de connaissance et de compréhension du milieu dans lequel il vit et doit pouvoir l'orienter dans les choix d'aménagement qu'il souhaite poser.

Pour les auteurs de projet, cette charte peut être source d'orientation de leurs projets pour une inscription fine de ceux-ci dans le paysage et par-delà participer pleinement à l'évolution qualitative des paysages

Pour les gestionnaires et les décideurs, cette charte peut être source de référence pour analyser, sous l'angle du paysage, les projets de tout un chacun.



Pour découvrir la charte paysagère du PNPE

- Pour obtenir la liste des enjeux et leur interprétation liée au Plan de gestion du PNPE,
- Pour obtenir les fiches-conseils (recommandations), une fiche, plusieurs ou l'ensemble,
- Pour accéder à la cartographie active des paysages du PNPE,

Rendez-vous sur :
www.paysagesenscene.be /
onglet projets / La charte paysagère
ou sur demande à l'adresse
paysagesenscene@pnpe.be

QU'EST-CE QUE LA CHARTE PAYSAGÈRE ?

CONTEXTE DE TRAVAIL

CONTEXTE

La Charte paysagère s'inscrit dans le cadre de la Convention européenne du Paysage du Conseil de l'Europe (ratifiée par la Wallonie en 2001) et défend l'idée que tous les paysages doivent être reconnus, qu'ils soient exceptionnels ou ordinaires. N'étant pas figés, les paysages doivent faire l'objet d'une attention particulière pour orienter leur gestion dans un objectif de développement équilibré.

La Charte paysagère répond également à l'un des objectifs du décret relatif aux Parcs naturels précisant que chaque Parc naturel devra élaborer cet outil participatif au service de ses habitants. Les modalités d'élaboration et de contenu sont fixées dans le cadre d'un Arrêté du Gouvernement wallon.

OBJECTIFS

Concrètement, la Charte paysagère est un document qui vise à caractériser les paysages actuels, leurs évolutions et les tendances dont ils font ou ont fait l'objet mais aussi à mettre en avant leurs atouts et leurs faiblesses. Sur base de cette caractérisation/évaluation, sont dégagés des pistes en vue de préserver, gérer, valoriser et, le cas échéant, revaloriser les paysages. Cette Charte paysagère est composée de trois grandes parties :

- l'analyse contextuelle : elle dresse

- les caractéristiques du territoire (éléments physiques, humains, écologiques et paysagers) ;
- l'analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet ;
- l'analyse évaluative présentant les atouts et faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et menaces pour sa sauvegarde.

- les recommandations : elles sont déduites des enjeux et visent à protéger, gérer et aménager le paysage.

- le programme d'actions : il s'agit d'un échéancier d'actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans.



DURÉE

La Charte paysagère doit être adoptée dans un délai de 3 ans à dater de la création du Parc naturel ou à partir de l'adoption de l'Arrêté du Gouvernement wallon dans le cas du renouvellement du plan de gestion du Parc naturel. La durée de vie de la Charte est donc équivalente au Plan de gestion, soit 10 ans.

ECHELLES DE TRAVAIL

L'étude des paysages peut être réalisée à différentes échelles, de l'échelle visuelle (les limites étudiées sont celles visibles par l'observateur à partir d'un point donné) à l'échelle régionale et nationale.

Les spécificités des différents paysages demandent des analyses particulières pour chacun d'entre eux.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut possède depuis 2001 une étude paysagère illustrant les caractéristiques des paysages locaux. Cette étude a été mise à jour et rejoint l'étude, pour la Wallonie, de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT). Cette étude a défini 13 ensembles paysagers. La délimitation du Parc naturel touche principalement deux de ces ensembles paysagers : ensemble de la Haine et de la Sambre ; ensemble de la plaine et du bas-plateau hennuyer.

Au vu de l'antériorité de l'étude du PNPE, une méthodologie spécifique concertée a été mise en place pour s'assurer une correspondance tant au niveau des définitions des périmètres paysagers que des dénominations de ceux-ci, permettant aux deux études de proposer des analyses et des conclusions cohérentes.

SYNTHÈSE DES ÉTAPES



IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) a été créé en juin 1996, par Arrêté du Gouvernement wallon. Cette date correspond également à la création du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, aujourd'hui rebaptisé Parc naturel européen des Plaines Scarpe-Escaut.

Un décret définit précisément les missions des Parcs naturels wallons, en voici un aperçu :



NATURE &
BIODIVERSITÉ

Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager.



PAYSAGES &
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable.



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET RURAL

Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social.



EDUCATION &
SENSIBILISATION

Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Le Parc naturel est composé de 7 communes : Antoing – Beloel – Bernissart – Brunehaut – Péruwelz – Rumes – Tournai et de 72 villages, pour une superficie de 46.500 hectares et une population d'environ 102.500 habitants.

Un plan de gestion soutient un projet de territoire dont les 4 ambitions, déclinées en objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels sont les suivantes :

- **Ambition 1** : Un territoire transfrontalier où les patrimoines naturels, ruraux, paysagers fédèrent l'identité d'une région singulière.

- **Ambition 2** : Un territoire transfrontalier où une économie rurale dynamique s'appuie sur les ressources locales et contribue à un environnement de qualité.

- **Ambition 3** : Un territoire rural en mutation résilient face aux défis.

- **Ambition 4** : Un territoire transfrontalier qui se mobilise autour de l'éco-citoyenneté, la solidarité, l'innovation, l'expérimentation, l'exemplarité.

Le Parc naturel permet le développement d'un territoire rural dans la logique du développement durable qui concilie l'environnement, l'économie et le social. Les projets à mettre en œuvre pour protéger, gérer et développer durablement leur territoire sont définis au travers d'un Plan de gestion.

La Charte paysagère fait le lien avec le Plan de gestion 2013-2023 et fera partie intégrante du nouveau Plan de gestion qui couvrira les années 2025 à 2035 (article 9 du décret Parc naturel).

Pour la réalisation de cet outil d'orientation, plusieurs documents ont servi de base :

- Les Atlas des paysages du Parc naturel réalisés en 2010

- Le diagnostic du Plan de gestion du PNPE, réalisé en 2012

- Les études de la CPDT relatives à la réalisation des Atlas des Paysages de Wallonie : tome 4 « La Haine et la Sambre » et tome 7 « La Plaine et le bas-plateau hennuyers ».

Les résultats de ces études ont été mis à jour et adaptés en fonction des limites géographiques du Parc naturel et des exigences définies dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 mai 2017 qui précise les étapes de son élaboration, son contenu et les modalités de son adoption.



**QUELS ENJEUX
PAYSAGERS
POUR NOTRE
TERRITOIRE?**



ANALYSE CONTEXTUELLE

L'analyse contextuelle du paysage constitue l'étape préalable indispensable à l'élaboration de la Charte paysagère. Elle consiste en l'étude et la cartographie des paysages du territoire couvert par le Parc naturel. Elle permet de déterminer les enjeux paysagers spécifiques du territoire.



L'analyse contextuelle se divise en 3 étapes. Tout d'abord, l'analyse de la composition et de l'organisation des éléments physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent. Cette partie comprend les éléments physiques (relief, géologie, hydrographie et climat), les éléments humains (données démographiques, données socio-économiques, logement, bâti, habitat, infrastructures de transport, occupation du sol et situation de droit), les éléments écologiques (patrimoine naturel, sites classés, sites Natura2000, arbres

et haies remarquables...) et le paysage (caractéristiques paysagères et détermination géographique des différentes entités paysagères). Ensuite vient l'analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet, basée sur l'étude de documents anciens et actuels. Enfin, l'analyse évaluative propose une analyse AFOM (atouts-forces-opportunités-menaces) synthétique couvrant les thématiques paysagères de l'ensemble du Parc naturel.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES



PARTICULARITÉS DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

Le PNPE s'inscrit dans la zone agro-géographique du Bas-plateau limoneux hennuyer.

Quelles sont ses particularités ?

- Le relief très peu marqué a pour conséquence de présenter des paysages qui offrent des vues souvent larges et profondes. Le moindre élément vertical naturel (butte) ou artificiel (clocher, terril, pylône, éolienne, etc.) constitue un point d'appel singulier au sein du paysage.
- Un relief marqué au niveau des Buttes tournaisiennes intégrées au Parc naturel et faisant partie du grand bassin de l'Escaut.
- La composition géologique du territoire a marqué et marque encore les paysages de l'empreinte des exploitations de la chaux, du charbon, de la pierre et du calcaire.
- La majorité des sols du Parc naturel se caractérisent par un manteau de limon d'épaisseur inégale mais importante (5 à 8m). Cette couche superficielle du sol, relativement homogène, confère à cette zone une certaine unité dans ses très bonnes potentialités pour les labours, parmi les meilleures terres agricoles de Wallonie et particulièrement pour les grandes cultures
- L'Escaut est la véritable colonne vertébrale du territoire. Le relief, la géologie, la pédologie font que la majorité des cours d'eau présentent les caractéristiques de cours d'eau de plaine avec un écoulement plus ou moins lent et un lit sinueux.
- De par la prise en compte de l'ensemble d'une commune au sein du Parc naturel, deux bassins versants complètent le réseau hydrographique, à savoir le bassin de la Dendre à l'ouest et le bassin de la Haine au sud-ouest.



CARACTÉRISTIQUES HUMAINES



Le Parc naturel a une densité de population de 221 hab/Km², une densité plus faible que la densité de la Province de Hainaut (353 hab/Km²) mais bien plus forte que celle de la Wallonie (369 hab/Km²).

Les prévisions à long terme prévoient une stagnation de la densité de population et on assisterait à la poursuite de son vieillissement et de la mutation de la structure familiale.

Les communes du Parc naturel, au niveau des secteurs d'activité, ont plusieurs spécialisations. Citons le secteur primaire (agriculture et extraction), celui de la construction et le secteur de l'enseignement et de la santé.

La taille et les typologies de noyaux d'habitats sur le territoire sont très diversifiés, apportant autant de touches différentes aux paysages, citons : la structure linéaire, la structure en tas, la structure en trieu et la structure en plan complexe. Ces typologies des tissus urbanisés peuvent servir de base à la caractérisation des silhouettes bâties.

Le territoire du Parc naturel possède une multitude de bâtis divers : des ensembles bâtis (d'origine ouvrière ou religieuse), des exploitations agricoles (avec extensions ou nouvellement implantées), de l'habitat pavillonnaire ou groupé lié au passé ou présentant une architecture contemporaine. Mais aussi un patrimoine florissant : églises, châteaux, moulins à vent, cabines électriques et un foisonnement de petit patrimoine (chapelles, calvaires, murs en pierre sèche, ...). Bien entendu, un bâti commercial, industriel et artisanal complète la série.

Les principaux matériaux sont la brique (ton rouge-brun principalement) sur l'ensemble du territoire, la pierre de sable dans la région de Stamburges, mais aussi de la pierre bleue. La tuile de terre cuite ton rouge à rouge-brun recouvre les toitures.

Ces matériaux, issus du sous-sol (sablères, argillères et carrières) composaient le bâti traditionnel du territoire et lui ont donné une identité singulière. Les édifices publics et religieux, plus cossus, recevaient des toitures en ardoises.

Aujourd'hui de nombreux autres matériaux et autres couleurs concurrence cette identité.

Le territoire est jalonné de très nombreuses infrastructures : des autoroutes et routes régionales, la ligne à grande vitesse et le chemin de fer, des canaux, de grands parcs d'activité économique, de larges zones d'extraction et des parcs éoliens.

Une attention particulière doit être portée sur la lisibilité de l'espace rural, tant par rapport à la perte des espaces agricoles et à l'urbanisation (résidentielle et économique). Mais aussi par rapport à la lisibilité des structures villageoises que le plan de secteur tend, de par son application, à détricoter.



CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Milieux humides et milieux forestiers constituent des lieux propices à la biodiversité.

Ces milieux, parfois interconnectés, se concentrent principalement sur la zone sud du Parc naturel, où ils représentent souvent des périmètres protégés, tels que :

Zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) : la Coupure de Hollain, la Coupure de Bléharies, la Coupure Parent et les Marais d'Harchies (site RAMSAR)

Réserve naturelle domaniale (DNF) : la sablière de Maubray, la Grande Bruyère à Blaton et la Mer de Sable à Stambruges.

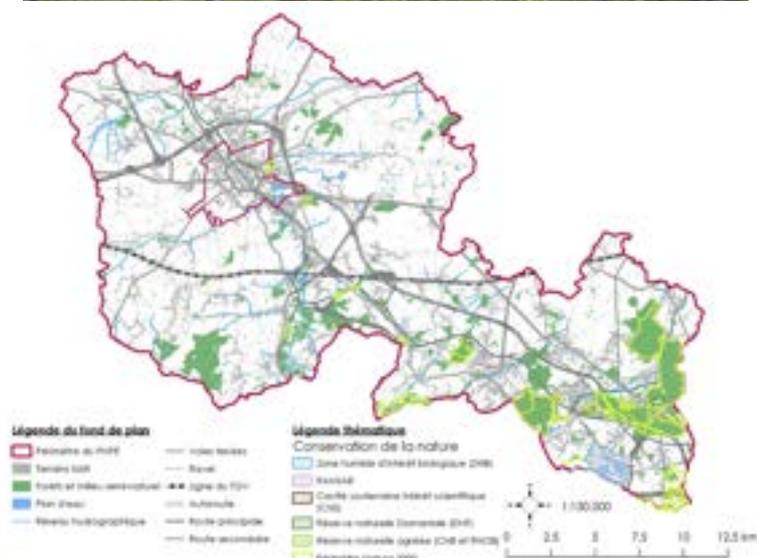
Réserve naturelle agréée (CNB et RNOB) : lieu-dit « Rivage, le long de la Vernette à Wiers et au Maris de la Verne à Wiers.

Périmètre Natura 2000 : les Marais de la Verne (102,1 ha), le Bois de Bon-Secours (392 ha), le bord nord du bassin de la Haine et de la vallée de la Haine en aval de Mons (2213,1 ha en tout, pas tous sur le PNPE) et la vallée de l'Escaut en amont de Tournai (95 ha).

Site RAMSAR : les Marais d'Harchies-Hensies-Pomme-roeul.

LE PATRIMOINE ARBORÉ

Le territoire du Parc naturel est couvert par un large patrimoine arboré diversifié de qualité. On y recense tant des arbres isolés à valeur paysagère forte que de très nombreux vergers, des alignements d'arbres emblématiques et des haies vives d'essences mélangées. San oublier le saule têtard, véritable écrin de biodiversité, très présents en alignement principalement le long des parcelles agricoles.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



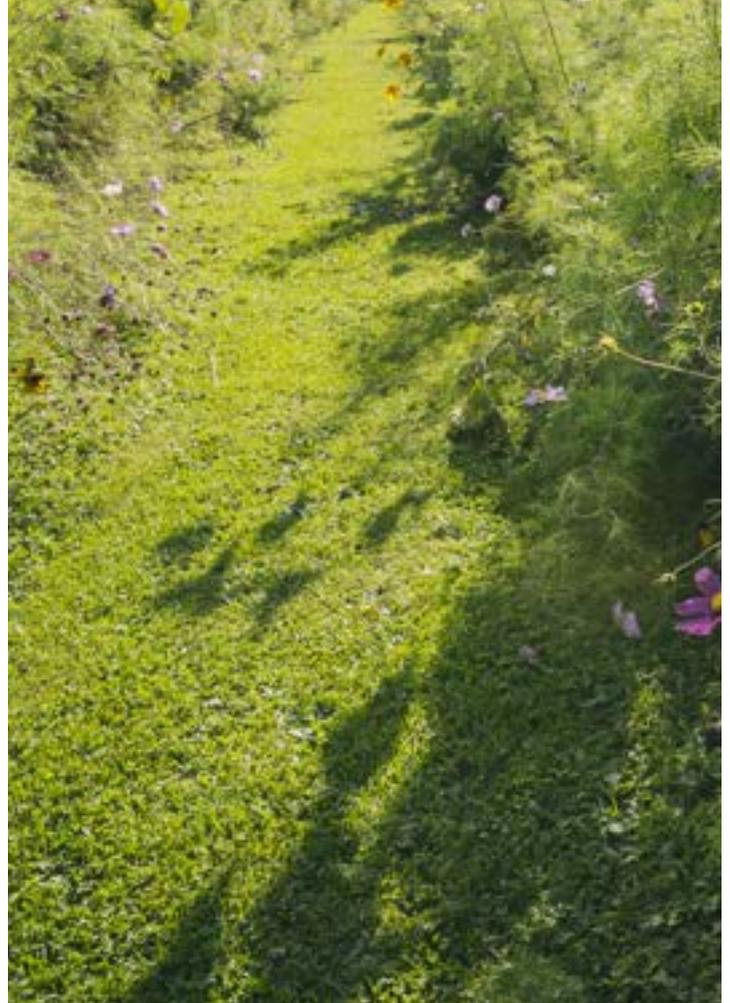
L'analyse du paysage sur base de critères précis, à partir de points de vue répartis sur le territoire, permet de mettre en évidence les éléments constitutifs et structurants du paysage. Une valeur identitaire est précisée pour chaque élément constitutif. Cette valeur, établie sur base des observations, de l'analyse du terrain et de sondages ponctuels réalisés auprès de la population, permet d'évaluer si l'élément est porteur d'une valeur symbolique ou identitaire aux yeux de la population locale. Ces éléments constitutifs du paysage sont les suivants : la topographie, l'eau, les sites d'exploitation, la végétation, le bâti, l'urbanisation, la mobilité, les loisirs et les équipements techniques.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut comprend 11 entités paysagères déterminées en cohérence avec l'étude de la Conférence Permanente de développement Territorial (CPDT) consacrée aux territoires paysagers.

À plus petite échelle, ces 11 entités ont été divisées en 32 faciès paysagers, qui constitueront la référence pour ce travail. Ces faciès présentent des caractéristiques bien définies selon trois critères : le relief, l'occupation végétale et agricole du sol et le mode d'urbanisation.

Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

NB : Le périmètre de l'ancienne commune de Tournai ne fait pas partie du Parc naturel. Cependant, en terme paysager il est logique de l'intégrer à l'étude pour garantir la cohérence au sein d'une même commune.



LES ENTITÉS PAYSAGÈRES ET LES FACIÈS ASSOCIÉS :



DÉCOUPAGE PAYSAGER DU TERRITOIRE :

- A. La plaine tournaisienne
 - 1. La Campagne de Templeuve
 - 2. Le Rieu de Templeuve
- B. L'urbanisation de Tournai
 - 3. L'agglomération de Tournai
- C. La Vallée de l'Escaut
 - 4. La Plaine humide de l'Escaut
 - 5. L'Escaut urbanisé
 - 6. L'Escaut industrialisé
- D. Le bas-plateau des carrières
 - 7. Le bas-plateau des carrières
- E. Les buttes tournaisiennes
 - 8. Les Buttes
 - 9. Les Vallonnements de Mourcourt à Béclers
- F. Les plaines de Celles et d'Anvaing
 - 10. La Plaine de Celles
 - 11. La Melle et la Petite Rhosnes
- G. Le plateau de la Pevele
 - 12. Le Rieu de Barges
 - 13. Les Ondulations de Rumes-Taintignies
- H. Le versant humide de la Pevele
 - 16. La Forêt d'Howardries
 - 17. La Vallée de l'Elnon
 - 18. Les Bords du Seuw
- I. le bas-plateau limoneux hennuyer
 - 19. Le Versant de la Dendre
 - 20. La Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux
 - 21. Campagne et carrières
 - 22. Le Noyau bâti de Blaton
 - 23. La Forêt de Stambruges-Beloeil
 - 24. Le Bois de Péronnes-Maubray
- J. Le versant humide de l'Escaut
 - 25. Le Val de Vernes
 - 26. La Verne de Bury
 - 27. La Verne de Basècles
 - 28. L'Urbanisation de Péruwelz
- K. La dépression de la Haine
 - 29. La Forêt de Bons-Secours
 - 30. Le Noyau bâti de Bernissart
 - 31. Le Versant de la Haine
 - 32. La Plaine humide de la Haine



1. LA PLAINE TOURNAISIENNE

A l'ouest de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages ouverts de labours sur un relief plat qui s'anime faiblement au sud. Les noyaux d'habitat présentent une implantation groupée. Les infrastructures impriment leur marque sur ces paysages ouverts (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, etc.).

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : ambiance rurale ou champêtre dans une zone de transition entre la plaine et le bas-plateau limoneux où l'agriculture se caractérise par le labour.
- **Milieu humain** : petit centre urbain et noyaux d'habitat groupés selon le réseau routier, château de Templeuve, église contemporaine, nombreuses anciennes petites fermes. Présence des axes routiers A17 et N517 (larges vues sur le territoire), lignes à hautes tensions (verticalité au sein d'un paysage plat), parc éolien de Tournai-ouest
- **Milieu naturel** : forte dissémination d'arbres et d'arbustes principalement isolés, en petits bouquets ou en alignements d'essences diverses, quelques rares arbres isolés ou en alignement au nord (alignements saules têtards) concentration de milieux intéressants en lien avec le Rieu de Templeuve (le bois marécageux de Blandain/Templeuve (Dossemer)).



2. L'URBANISATION DE TOURNAI

Paysage urbain centré sur Tournai qui s'étend sur la large plaine alluviale plane de l'Escaut offrant peu de vues longues. L'habitat dense s'organise de façon radioconcentrique et, au nord de l'entité paysagère, englobe les villages de Kain, Froyennes et Orcq. Une composante verte importante caractérise cette urbanisation compacte (alignements d'arbres et parcs). En périphérie, l'activité agricole est encore bien présente alors que l'activité économique (« parc d'activité ») marque l'ouest du territoire. Les infrastructures (autoroutes, lignes à haute tension, éoliennes, ...) sont perceptibles au sein de ce paysage fermé.

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : ambiances diverses le long de l'Escaut, de l'urbaine à l'industrielle et commerciale mais aussi arborée dans une large vallée au faible relief. On y retrouve des espaces de cultures et de prairies importants en périphérie.
- **Milieu humain** : bâti dense, organisé de façon radioconcentrique depuis le centre ancien de Tournai vers les faubourgs jusqu'à rejoindre les centres des villages périphériques qui sont encore bien identifiables. Les interstices sont partiellement comblés par des quartiers de logements sociaux et de lotissement de villas périurbaines. Concentration de patrimoine religieux et civil dont certains reconnus au niveau mondial (beffroi et cathédrale Notre-Dame de Tournai). Nombreuses voies de communication (autoroutes A17 et E42, voies ferrées, nationales (en étoile depuis le centre ancien), lignes à haute tension, parc éolien. Présence importante des parcs d'activité économique (mixte et industriel) à l'ouest de la ville.
- **Milieu naturel** : quelques rieux (d'Orcq, d'Amour, etc.) ponctuellement visibles en périphérie, nombreux alignements d'arbres et parcs en intra-muros sur les boulevards et en périphérie et petits boisements en périphérie, complexe marécageux autour de Rieu d'Amour (les Prés d'Amour), parcs et jardins d'intérêt.



3. LA VALLÉE DE L'ESCAUT

Paysage de vallée où les abords de l'Escaut, fleuve canalisé, se distinguent soit sous une forme plus naturelle (cours d'eau, mares, milieux humides, coupures de l'Escaut, prairies, cultures, etc.) au sein de la plaine alluviale soit sous une forme plus artificielle (berges indurées, quais, fossés de drainage, liaison au Grand Large, écluses, exploitations sylvicoles de type peupleraie, activités logistiques, industrielles ou commerciales). Dans la traversée du centre historique, les perspectives se resserrent autour du bâti ancien. Le paysage est animé par la circulation incessante des péniches.

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : ambiances variées en suivant le courant, de paysage cloisonné par la végétation à du champêtre, du rural, ensuite de l'industriel et de l'urbain, au sein d'une large vallée au relief très faible (la rive gauche étant plus abrupte que la rive droite dans la partie sud).
- **Milieu humain** : bâti quasi absent de la partie nord, urbain au centre et typologie ancienne de « village rue » avec une tendance au développement plutôt hétérogène et serré le long des voiries au sud. Disposition des villages sans connexions visuelles avec l'Escaut. Patrimoine important : le Pont des Trous et les vestiges de l'activité extractive (fours à chaux). Des édifices industriels actuels (dont les imposantes tours de cimenteries et les silos de la sucrerie de Fontenoy) et passés (dont les anciens fours à chaux). Un RAVeL/chemin de halage et des ouvrages d'art des voies de circulation (ponts, écluse) relie cet ensemble varié.
- **Milieu naturel** : prairies (terres humides) cloisonnées dans la partie sud par des peupleraies qui, ici, obstruent la vue vers les éléments identitaires du paysage. Présence des anciens méandres de l'Escaut souvent valorisés aujourd'hui en zones d'intérêt biologique, boisements humides et prairies humides.



4. LE BAS-PLATEAU DES CARRIÈRES

Paysage principalement caractérisé par l'empreinte des activités extractives passées (plutôt au nord) et présentes (concentrées au sud) tant au niveau du relief (fosses, talus, crassiers) que du bâti (typologie et matériaux), des infrastructures de transformation de la pierre (fours à chaux passé, clinckerie actuelle, etc.) ou de transport (voies d'évacuation du minerais et de ses produits dérivés). A l'exception des terrains cultivés, même la végétation résulte de l'influence de cette activité (talus boisés, fosses recolonisées).

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : ambiance industrielle et minérale avec quelques espaces agricoles sur un bas-plateau, à l'origine, mais fortement remanié par l'activité extractive (buttes et fosses).
- **Milieu humain** : typologie en lien avec l'activité industrielle (maisons ouvrières sous différentes formes) mêlée à des bâtisses rurales et à des développements récents. Présence plus significative de la pierre en parement. Vestiges de l'activité extractive (fours à chaux), édifices industriels actuels (dont les imposantes tours de cimenteries et les silos de la sucrerie de Fontenoy) et passés (dont les anciens fours à chaux). Ceci est complété par de nombreuses voies de communication (autoroute E42, voie ferrée, nationale), lignes à haute tension.
- **Milieu naturel** : Tous les milieux caractéristiques des carrières en exploitation et désaffectés, argillère et Bois de Barry.



Au nord et à l'est de la Ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaisienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont-St-Aubert, dont les pentes les plus raides sont couvertes par des boisements contrastant avec la prédominance des labours environnants. L'habitat relativement peu dense est structuré en petits villages entre lesquelles se disséminent de nombreux hameaux et fermes isolées.

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : ambiance rurale, champêtre et de villégiature pour le Mont-Saint-Aubert dans une succession d'ondulations perpendiculaires au Rieu d'Amour et une plaine faiblement entaillée par la vallée de la Melle à l'ouest.
- **Milieu humain** : villages localisés sur les hauteurs, de forme linéaire (le long du réseau routier), habitat groupé en petits villages, hameaux dispersés avec quelques fermes isolées.
- **Milieu naturel** : nombreux cours d'eau (dont le Rieu d'Amour et la Melle et leurs affluents) et forte présence de fossés (curés) le long des voiries. Les versants abrupts sont boisés, les herbages sur flancs plus doux et ponctuellement cultures sur replats.



6. LES PLAINES DE CELLES ET D'ANVAING

Paysage agricole principalement de labours présentant un morcellement parcellaire important qui accompagne un habitat dispersé et de petits noyaux villageois peu nombreux. Le relief plat de la plaine est plus marqué à l'ouest alors qu'à l'est la sensation de vallonnement due aux vallées est plus présente.

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : ambiance rurale et champêtre pour une plaine au relief faiblement entaillé par les vallées de la Melles et de la petite Rhosnes et de ses affluents induisant des vallonnements.
- **Milieu humain** : bâti dispersé au sein du territoire (bâtiments isolés, petits hameaux lâches avec anciennes petites fermes ou fermes en carré de grande taille)
- **Milieu naturel** : dissémination d'arbres et arbustes principalement isolés, en petits bouquets ou en alignements d'essences diverses. Labours et prairies (principalement aux abords du bâti) au sein de parcelles plutôt rectangulaires et de taille réduites (en lien avec le réseau viaire).



7. LE PLATEAU DE LA PEVELE

Bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls des légers creusements animent. Les paysages caractérisés par de la campagne ouverte sont dominés par les labours qui accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers.

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : plateau assez plat et uniforme creusé d'est en ouest par la vallée urbanisée du Rieu de Barges mais revenant à une ambiance rurale sur plateau liée à de l'agriculture intensive.
- **Milieu humain** : linéaire continu de villages à l'origine en rive gauche en pied de versant du Rieu de Barges avec une tendance au développement du bâti le long des voies. On retrouve également des fermes isolées ou enclavées dans la structure villageoise, des châteaux mais aussi en termes infrastructures, la sucrerie de Wez, des routes régionales et des antennes et mâts, notamment éoliens.
- **Milieu naturel** : présence visuelle du Rieu de Barges sous forme d'arbres isolés, en alignements ou en bouquets d'essences diverses, quelques ruisseaux aux vallées peu marquées, des arbres remarquables isolés ou en alignement et bien entendu l'ensemble des pépinières de Lesdain.



8. LE VERSANT HUMIDE DE LA PEVELE

Simple bande le long de la frontière, le Versant humide de la Pévèle recèle néanmoins de nombreuses scénographies particulières de milieux humides (en lien avec l'Elnon et le Seuw) et prairiaux entremêlés d'un bâti remarquable.

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : Ambiance rurale et agricole, en léger devers vers l'Elnon. Cet espace se caractérise par la présence de la forêt jardinée, plus humide sur sa partie sud.
- **Milieu humain** : bâti continu et linéaire autour de grands îlots non urbanisés et patrimoine d'intérêt : le château d'Howardries et l'église Saint-Aybert.
- **Milieu naturel** : Présence de l'Elnon et de sa ripisylve bordé forêt de feuillus dont la perception varie selon la direction (coupure avec les espaces agricoles distinctes et barrière visuelle des pépinières, présence de milieux humides et sableux notables dans la forêt)



9. LE BAS-PLATEAU LIMONEUX HENNUYER

Grande zone plane au paysage typique qui se définit par d'amples surfaces agricoles. Le Bas-plateau limoneux hennuyer est composé principalement de vastes cultures avec çà et là quelques éléments verticaux (boisements, villages, édifices agricoles, antennes/éoliennes, château d'eau, etc.) qui constituent les seuls points de repère dans ce paysage relativement plat. Au sud et à l'est, de grandes zones boisées (forêt de Stamburges et bois de Péronnes-Maubray) et un bâti plus urbain s'ajoutent aux caractéristiques paysagères. L'impact paysager des infrastructures (routières et ferroviaires) n'est pas négligeable.

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : Des ambiances variées, passant de l'agricole intensif aux espaces forestiers et ruraux sur des reliefs ondulés.
- **Milieu humain** : les villages isolés aux maisons groupées ou villages-rues s'étirent le long des axes routiers et sont ponctués de grandes fermes en dehors de l'auréole villageoise. Ces axes sont complétés par des implantations commerciales. Des espaces industriels marquants complètent le tableau. A pointer également, un riche patrimoine : parc et château à Beloeil, église de Blaton, église et archéosite à Aubechies, château de Maulde, mais aussi d'importantes infrastructures : la Ligne à grande vitesse (LGV), l'autoroute, des canaux et des parcs éoliens.
- **Milieu naturel** : Présence de bosquets ponctuels, d'une végétation liée aux rives des canaux, et aux anciennes carrières de pierre de sable, landes à callune, pelouses sur sable, réserve naturelle de la Grande Bruyère.



10. LE VERSANT HUMIDE DE L'ESCAUT

Paysage caractérisé par des points de vues limités par de nombreux boisements, haies et alignements et où les quartiers urbains et les villages s'inscrivent ou s'étendent dans un vaste écrin de verdure. Le relief légèrement vallonné présente de faibles dépressions au travers de la Campagne ouverte du Bas-plateau limoneux hennuyer (parallèles aux Verne de Bury et de Basècles) et quelques Monts (Mont de Bon-Secours, Mont de la Garenne et Gros-Mont).

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : Ambiance rurale et agricole marquée sur un relief plat à légèrement vallonné hormis les butes (Garenne, Gros mont et Bon-secours). Les deux Vernes, la Calonne et l'Ourseau drainent un réseau dense de fossés (wateringues) et une vaste zone à caractère très humide.
- **Milieu humain** : le bâti est dispersé, le long des voies de communication dans une impression de dédale par une indifférenciation des largeurs de routes. exploitations agricoles en marge des villages.
- **Milieu naturel** : les deux Vernes, la Calonne et l'Ourseau drainent un réseau dense de fossés (wateringues) et une vaste zone à caractère très humide. On note également la présence de nombreux étangs. Le milieu est aussi caractérisé par des alignements d'arbres (saules, haies, etc.) le long des prairies, ainsi que par de nombreuses peupleraies.



11. LA DÉPRESSION DE LA HAINE

Large dépression qui entremêle milieux humides renommés, industrie charbonnière passée et dans une moindre mesure habitat urbain. Les dominantes paysagères sont gouvernées par une trame végétale très marquée (haies, peupleraies, autres boisements, saules têtards, etc.) et par un déploiement important du réseau de fossés et de canaux.

Caractéristiques générales :

- **Milieu physique** : Pour partie, ambiance forestière et de loisirs mais aussi portion plus naturelle, mais fortement marquée par les scissions créées par les infrastructures de communication sur un relief de plaine à l'exception d'un faux-plat montant vers le nord et bien entendu la butte de Bob-secours.
- **Milieu humain** : D'intéressants vestiges du passé houiller sont présents (canaux, terrils, friches, chemin de fer, charbonnages, corons) mais parfois peu perceptibles. Présence d'un bâti dense et plutôt hétérogène (corons, logements sociaux, lotissements, bâti ancien en pierre de Grandglise et fermes anciennes englobées dans la maille urbaine), des villages aux maisons groupées avec une tendance au développement hétérogène et anarchique, notamment entre les villages, le long des grands axes de communication.
- **Milieu naturel** : Forte présence de boisements hétérogènes de feuillus (principalement hêtraie et chênaie) et de conifères, peupleraies et saules, etc. en lisière de forêt. Par ailleurs, présence de haies morcelées, d'alignements de saules têtards entre les parcelles ou le long des routes et des voies d'eau ou encore, principalement les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul avec ses grands plans d'eau nés d'effondrements miniers et ceinturés par une végétation palustre.

ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE

Dans sa phase évolutive, la Charte paysagère propose une analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet.



LE TERRITOIRE JUSQU'AU XVIIIÈME SIÈCLE :

Le territoire du Parc naturel a longtemps connu une impressionnante effervescence économique et est marquée historiquement par les invasions (des romains, des francs, des vikings ...) et les guerres successives (la bataille de Fontenoy par exemple). Il en subsiste de ce passé économique et militaire de nombreux vestiges.

Les sols riches et le climat tempéré ont permis une agriculture très productive en donnant à ce secteur une place de premier plan. Pour exploiter pleinement les potentialités du sol, l'Homme a rapidement déboisé et défriché de grandes superficies en ne laissant à la forêt que les sols à moindre rendement, les terres trop humides et les pentes trop abruptes. Il a également drainé intensivement les zones de marais et marécages historiquement très abondantes dans les plaines de l'Escaut ; les terres de labours occupent donc depuis longtemps une place prédominante sur le territoire

Le sous-sol de la région est exploité depuis longtemps, vu les richesses en matières premières qu'il contient (houille, pierre calcaire et craie, argile, sable...). L'activité extractive est millénaire sur le territoire mais reste plus que jamais d'actualité. En effet, si les Romains fabriquaient déjà de la chaux et exploitaient la pierre pour leurs routes et fortifications en 50 av. J.-C, certaines carrières seront sans doute encore exploitées dans un siècle.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DU XVIIIÈME SIÈCLE À NOS JOURS :

- Modification du tracé de l'Escaut, déplacement du lit d'écoulement vers l'ouest ;
- Assèchement des zones humides situées dans les vallées et dépressions ;
- Drainage des basses terres de la vallée de l'Escaut et de la Haine ;
- Plantation de peupleraies à grande échelle dans la partie centrale du territoire ;
- Régression des zones forestières au cours du 19ème siècle ;
- Augmentation de la superficie réservée aux herbages et au régression des surfaces cultivées dans un premier temps
- Réduction nette de la superficie réservée aux herbages et au bénéfice des surfaces cultivées intensivement dans un second temps.
- Développement d'une activité d'extraction en constante évolution.
- Diversification des paysages par l'augmentation de la variété des sites et le développement de l'urbanisation ;
- Urbanisation majeure au sud-est du territoire suite au développement industriel ;
- Progression linéaire de l'habitat le long des voies de communication ;
- Création de voies de transport par eau, développement général des voies de communication de grand gabarit (autoroute, chemin de fer, LGV).

ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES

DES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES IDENTIFIÉES

Définition : Une dynamique paysagère est l'analyse d'une évolution envisagée sous des échelles de temps et d'espace diverses. Elle s'exprime sur la base d'observations de phénomènes concrets identifiés sur le territoire.

1.1 La dynamique naturelle

Elle s'exprime par les éléments suivants : enrichissement des milieux naturels (tendance vers le boisement), des berges et milieux humides, abattage, entretien ou plantations (alignements arborés, saules, vergers).

Pour quel impact ? Il existe un risque de fermeture des paysages ruraux et une modification du faciès écologique à long terme.

1.2 La dynamique agricole (liée aux activités)

Elle s'exprime par les éléments suivants : retournement de prairies au profit de cultures, modification du parcellaire agricole, développement (ou rotation) de pépinières, friches agricoles et construction de bâtiments agricoles ou modification de leurs abords.

Pour quel impact ? Il existe un risque de fermeture des paysages ruraux par les écrans végétaux ou les bâtiments agricoles et surtout une modification de l'occupation du sol traditionnelle (voir notamment dynamique urbaine).

1.3 La dynamique de boisement

Elle s'exprime par les éléments suivants : multiplication des peupleraies (en plaine, sur plateau ou en doublure de forêt) et la gestion liée (abattage, rotation), gestion de boisements diversifiés.

Pour quel impact ? À la fois morcellement de la perception des paysages avec une éventuelle perte de lisibilité d'éléments structurants et variation marquée des paysages par des ouvertures et des perceptions plus lointaines.

1.4 La dynamique des activités et infrastructures

Elle s'exprime par les éléments suivants : interventions sur les canaux (berges, profils, végétalisation), aménagement et transformation d'infrastructures routières et des abords, développement des espaces d'activités (bâtiments, accès et abords).

Pour quel impact ? Le développement d'une infrastructure (transport ou activités) engendre une inévitable artificialisation marquante supplémentaire du territoire et modifie de manière notable le paysage par le changement d'affectation du sol (souvent au détriment de la zone agricole).

1.5 La dynamique urbaine

Elle s'exprime par les éléments suivants : urbanisation par étirement linéaire de l'habitat, évolution de l'habitat ancien et du patrimoine, création ou reconversion de zones d'activités, interventions sur l'espace public, aménagement des franges bâties et mitage des espaces agricoles ou naturels.

Pour quel impact ? Confrontation permanente entre le bâti ancien et le bâti contemporain avec une modification potentielle des silhouettes villageoises et des formes urbaines traditionnelles.

Notamment, dans les zones rurales soumises à plus forte pression, tendance à une disparition des motifs paysagers bâtis structurants (ex: fermes isolées, hameaux, ...). De même, possibilité de perturbation des perceptions paysagères en cas de création de zones d'activités surtout s'il a rupture d'échelle.

QUEL RÔLE POUR LE PARC NATUREL?

Il semble donc que le Parc naturel des Plaines de l'Escaut soit porteur d'éléments à sauvegarder et à mettre en valeur : espaces verts, zones d'intérêt historique, zones naturelles, zones forestières ou agricoles.

Le concept de « Parc naturel » apparaît comme un élément fondamental pour une bonne gestion de ces éléments porteurs d'avenir pour la région, au travers d'une approche de conservation, de gestion, de valorisation et

d'anticipation, parallèlement à la mise en oeuvre de solutions socioéconomiques plus vastes.

Au travers de documents tels que cette Charte paysagère, le Parc naturel doit être représentatif d'une gestion équilibrée des différents paramètres constitutifs du territoire pour que son espace de compétence soit un lieu de gestion réfléchi de la diversité géographique.

ÉVALUATION ET ENJEUX

L'analyse évaluative présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde.

1. LES VOCATIONS DU TERRITOIRE

La diversité du territoire rural se lit clairement selon les pratiques agricoles liées à la qualité intrinsèque des sols. De par leur « nature », ces pratiques nous amènent à constater que telle partie de territoire a une vocation précise et permettent donc de comprendre la diversité de l'occupation du sol, et des paysages, en particulier. Par vocation du territoire, on entend ce qui est « naturellement » destinée à un lieu ou à un espace.
(carte vocation)



L'attractivité paysagère des Buttes

- Espace « accidenté » où l'élévation du sol amène de la variété dans un paysage uniforme.
- Espace qui possède une valeur paysagère remarquable.
- Espace où les paysages intérieurs et la perception visuelle du territoire sont prégnants



Les Carrières

- Espace où se concentre l'activité extractive du territoire
- La Campagne à culture dominante
- Espace dévolu aux grandes cultures sur des grandes et des moyennes parcelles.
- Espace affecté aux activités horticoles (culture des légumes, fleurs, arbres, arbres fruitiers et d'ornement).



La Vallée de l'Escaut

- Espace essentiellement lié au transport (transit vers le port d'Anvers et desserte des activités industrielles et commerciales locales).
- Espace consacré au caractère patrimonial et touristique au centre de Tournai mais aussi touristique et sportif au niveau du Grand Large de Péronnes.
- Espace où le caractère humide de la plaine alluviale (au sud) influe sur le maillage écologique.



L'Agglomération de Tournai

- Espace composé d'une continuité urbaine dense qui englobe la ville historique et ses développements jusqu'aux franges urbaines.



Les Plaines humides de l'Escaut

- Espace destiné aux cultures et aux pâturages sur des moyennes parcelles.
- Espace favorable au maillage écologique (relativement dense).
- Espace incluant un dédale vert et bleu marqué (particulièrement pour la partie vallée de la Haine).



Les zonages des espaces ruraux du PNPE :

- **Rural** : peu urbanisé (faible densité d'habitat, de population) ; non industrialisé ; prédominance des cultures, puis des prairies et forêts ; éléments agricoles structurants : Pépinières, Vergers, Alignements, Arborés, Saules ; milieux humides ; ambiances rurales et silhouettes villageoises ; patrimoine bâti ; patrimoine naturel ; bâti traditionnel

- **Urbain** : densité de bâti élevée (maisons accolées, deux façades), tissu urbain continu ; bien urbanisé et ou industrialisé ; forte densité de population ; (répartition hétérogène du bâti, déstructuré, avec une architecture diversifiée, mélangeant l'ancien et le moderne) ; présence d'industries ; recrudescence de la verticalité (des bâtis, qui peuvent avoir plusieurs étages, des industries, des infrastructures etc.)

- **En mutation** : En transition, changement ; déstructuration de l'espace rural : du bâti qui mute vers un espace urbain ou des terres qui changent d'occupation (forte exploitation sylvicole, industries) ; sous influence urbaine dans son mode d'aménagement cf franges urbaines (urbanisation pavillonnaire, en rurban, le long des axes. Tiers-espace : non identification du lieu) ; rural isolé dans zone plus urbaine ; campagne périurbaine (activité agricole et sylvicole éloignée des villages, en contact direct avec le pôle urbain et subissant son influence) ; sylviculture en zone agricole au plan de secteur

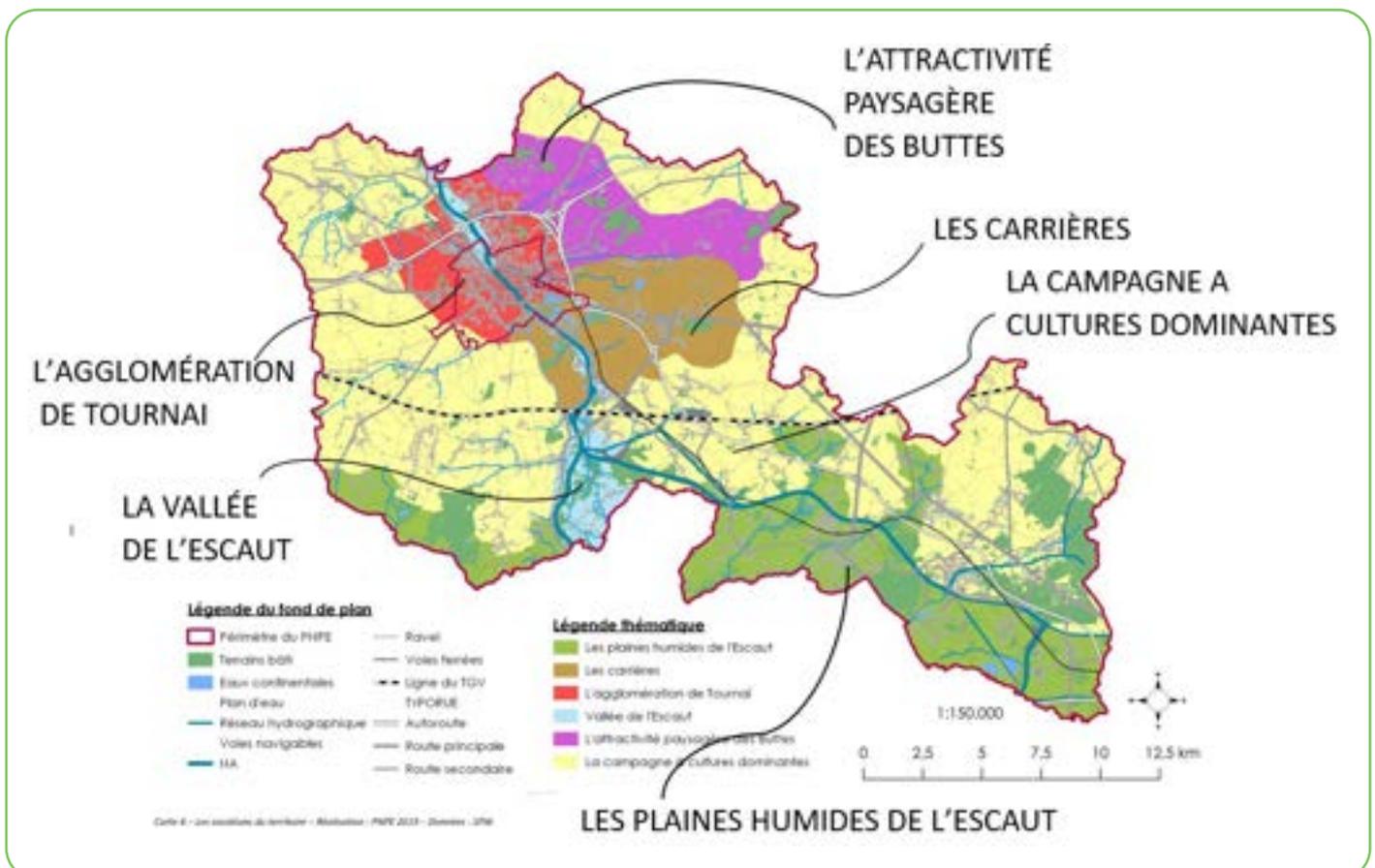
- **Non rural** : espaces inclassables (non rural mais non urbain, déjà muté mais désordonné, hétérogène) ; conflits d'usage (mélange entre activité industrielle, habitat, exploitation etc.) ; zonings industriels, vestiges industriels (carrières etc.) ; sylviculture intensive en zone forestière au plan de secteur ; Zone forestière ; Villages rurbain (densité importante et un type de bâti plus urbain, conserve des caractéristiques rurale indéniables).

2. LA RURALITÉ SINGULIÈRE DU TERRITOIRE

La ruralité, dans sa singularité, existe au-delà du Plan de secteur dans lequel la définition de nombreuses zones urbanisables n'a pas tenu compte de l'ambiance du contexte rural.

Aujourd'hui, par cet état de fait, de nombreux quartiers villageois, sur l'ensemble du territoire, n'ont pu être pensés ou dirigés en « mode rural » et en ont perdu petit à petit l'ambiance. Cela est sur tout perceptible au travers d'une urbanisation souvent débridée, d'une architecture hétéroclite de faible qualité et un laisser-aller au niveau des abords privés, principalement en terme de végétation ou de zones indurées.

La carte est subjective ; les termes employés et le degré de détail de la carte restent assez simples d'un point de vue paysager pour une meilleure compréhension.



LES ENJEUX PAR THÉMATIQUE

L'enjeu paysager permet de fixer, sur base de divers regards et analyses, la politique de gestion concertée de la préservation ou de l'amélioration de la qualité de l'aménagement d'un territoire. Il est un instrument de sensibilisation et de questionnement des différents acteurs du territoire sur son évolution.

De manière globale, les enjeux sont liés à la perception des éléments constituant le paysage, à leur reconnaissance et à leur valorisation.



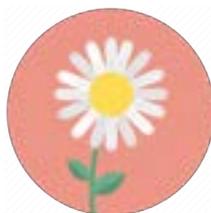
La qualité du paysage

Le territoire propose une diversité de paysages et une multiplicité de spécificités patrimoniales (petit patrimoine, patrimoine industriel, patrimoine rural, patrimoine lié à l'eau, ...) Cette variété du patrimoine culturel et historique révèle les paysages et leur diversité mais se doit d'être gérée de manière à en tirer le potentiel pour un développement territorial durable et pérenne.



La place du bâti

Le territoire propose une qualité variable du bâti, des silhouettes villageoises et des entrées de villages et de villes. Pour des noyaux d'habitat nombreux et de tailles et de types variés, on recense des gisements de bâti rural traditionnel en sursis par rapport à l'urbanisation importante, proposant une qualité architecturale globale très moyenne. Et le défi des mises aux normes énergétiques des bâtiments est lancé.



L'enrichissement du patrimoine naturel

La pression mise sur le territoire par l'urbanisation et les infrastructures en général tend à freiner la reconquête de la biodiversité sur les différents milieux. Son redéploiement et son développement passeront par une mobilisation de tous les acteurs et la réactivité sur les opportunités qui apparaîtront. De même une attention particulière pour la biodiversité, dans tous les projets d'aménagement, est de mise pour intégrer et renforcer le maillage écologique.



L'influence des infrastructures

La présence très marquée des infrastructures de tous types impacte fortement les paysages du territoire. Cependant, la gestion, plus écologique, des réseaux mise en place aujourd'hui par les gestionnaires et un meilleur suivi des projets industriels doivent améliorer leur perception.



Le potentiel foncier (et le développement territorial)

La qualité des aménagements des ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) et des SAR (Site A Réaménager), à proximité immédiate des noyaux bâtis, en adéquation avec l'espace rural singulier du territoire, est essentielle au développement moderne et durable du territoire. Cette qualité se marquera par l'appropriation des leviers de gouvernance locale.



Le développement des énergies renouvelables

La maîtrise du mitage que peuvent engendrer les infrastructures d'énergie renouvelable doit trouver un équilibre avec leur nécessaire présence et leur impact inévitable. Cet équilibre doit permettre un développement territorial durable.



L'utilisation de la zone agricole

Outre les difficultés engendrées par les types de cultures et les pratiques associées à l'agro-alimentaire, le contexte agricole est mis sous pression par l'utilisation de la zone pour des aménagements n'ayant aucun lien avec l'agriculture. L'évolution de l'occupation du sol agricole sera également fonction de l'adaptation au changement climatique.



LES RECOMMANDATIONS

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut possède des paysages de qualité. La réussite de la stratégie paysagère proposée pour le Parc naturel repose avant tout sur la prise de conscience, de la part des décideurs, mais aussi des habitants et usagers, du cadre de vie dans lequel ils évoluent. Les recommandations sont déterminées sur base de l'analyse contextuelle et sont traduites dans le programme d'actions.



La Charte paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut a pour principal objectif la mise en oeuvre d'un cadre de vie durablement agréable, c'est-à-dire visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire, selon une approche participative et compte tenu des attentes justifiées des habitants et autres usagers. La stratégie conduite sur les paysages doit être pluridisciplinaire, transversale et globale et concerner tant les paysages remarquables que les paysages

ordinaires. Elle intègre la réflexion de la Convention européenne du paysage (2000) élaborée par le Conseil de l'Europe. La Charte paysagère contribue à garantir, auprès de l'ensemble des usagers du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, une perception objective des valeurs paysagères du territoire, et à mettre en place une concertation entre les communes du Parc naturel et les territoires limitrophes en vue d'évoluer vers une position commune et de garantir le développement cohérent du territoire

Les recommandations reprises dans la Charte paysagère sont présentées sous forme de fiches reprenant l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire et qui influencent l'évolution des paysages.

Ces fiches tendent à indiquer à tout un chacun les éléments sur lesquels doit se porter la réflexion pour tout type de projet et pour tous les acteurs du paysage le rôle qu'ils jouent vis-à-vis de sa qualité, de sa diversité et de sa lisibilité.

Les thématiques développées sont les suivantes :

- les lignes de force du paysage,
- les paysages remarquables du Parc naturel (Les PVR et LVR du territoire),
- la zone agricole,
- les exploitations agricoles et leurs abords,
- le patrimoine bâti rural,
- l'implantation d'une construction sur une parcelle,
- les abords et les clôtures,
- les matériaux à privilégier,
- la gestion des eaux dans les aménagements privés,
- les immeubles à appartements,
- les espaces publics,
- les entrées de village,
- l'urbanisation et habitat groupé,
- les lisières villageoises et les limites urbaines,
- les chemins et les voiries,
- Le maillage écologique et le paysage, l
- e patrimoine arboré,
- la liste des espèces locales à privilégier et la liste des espèces invasives à éviter,
- les cours d'eau et le paysage,
- les mares et les étangs,
- les zones humides, l
- es lisières forestières, le photovoltaïque, la conception d' un parc éolien,
- le petit éolien domestique,
- les antennes-relais,
- les entreprises et les commerces,
- les infrastructures de transport,
- les hébergements et le tourisme diffus,
- les dispositifs de publicité
- les outils planologiques.



Les pistes à suivre

Tirer parti des valeurs paysagères composant le cadre de vie du Parc naturel pour promouvoir l'identité du territoire.

Valoriser le statut de « Parc naturel » octroyé à ce territoire pour faire des Plaines de l'Escaut un territoire écologique associant à l'idéal de préservation des valeurs paysagères celui de la mise en oeuvre réfléchie des énergies renouvelables ainsi que des pratiques agricoles et sylvicoles innovantes favorisant la biodiversité.

A large, leafy tree with a thick trunk stands in a grassy field. The tree's branches are full of green leaves, and its shadow is cast on the grass. In the foreground, a wooden fence post and wire are visible. The background shows a hazy landscape with more trees and a bright sky.

**PROTÉGER, GÉRER
ET AMÉNAGER LE
PAYSAGE**



PROGRAMME D' ACTIONS

Ce programme d'actions a pour but de planifier des démarches de restauration, de gestion, de protection et d'aménagement du paysage afin d'améliorer le cadre de vie en impliquant tous les acteurs. Il précise, le cas échéant, les outils propres aux gestionnaires concernés.



Au total, 52 mesures ont été répertoriées autour de 7 axes thématiques. Les actions sélectionnées seront mises en oeuvre tant par l'équipe du Parc naturel des Plaines de l'Escaut que par les multiples partenaires. Les actions sont échelonnées sur une

période de 10 ans. Le programme d'actions indique également la priorité, les outils à mobiliser, les liens avec le Plan de Gestion du Parc naturel et les sources de financements possibles.



1. LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

La perception de la diversité des paysages, en constante évolution, tant pour les habitants eux-mêmes que pour le visiteur de passage doit être garantie.

- **Sensibiliser** tous les usagers des paysages à la bonne compréhension de ceux-ci et de leurs enjeux et du rôle que chacun joue dans leur évolution.
- Développer pour chacune des communes du Parc naturel des **outils d'aménagement du territoire**.
- Adopter une **politique de concertation** effective pour tous les projets
- Augmenter la qualité voire la quantité des **séquences visuelles** (particulièrement en espace très ouvert ou en comblement)
- **Entretenir les espaces naturels** de grand intérêt biologique et améliorer la gestion écologique d'espaces publics où la biodiversité, le paysage et le cadre de vie constituent des enjeux importants
- Mettre en place des **outils de suivi** de l'évolution des paysages sur le territoire.
- Promouvoir les **projets de plantations** (essences locales, typologie, analyse paysagère)



2. LA RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE DE PARC NATUREL

Le caractère rural du territoire doit être le socle de toutes les actions paysagères sur le Parc naturel.

- Développer un **urbanisme durable et responsable**, garant de la préservation de l'identité rurale du territoire.
- **Limiter la perte de surface** en zone agricole et maintenir la Surface Agricole Utile (SAU)
- Accompagner le monde agricole dans la nécessité de considérer le **paysage comme un facteur de perception positive de son activité**, notamment par le respect d'éléments topographiques (talus, fossés, dépressions, bords de chemins, ...) et d'éléments naturels (arbres, haies, bosquets, mares, prairies, ...)
- Favoriser la présence de **vergers**, d'arbres-repères, d'alignements, de haies d'essences locales sur l'ensemble de l'espace rural du territoire et au-delà.
- Accompagner le public pour des **aménagements de transition** qualitative avec la zone agricole.
- Promouvoir la création de zones ou d'espaces susceptibles de **réduire significativement l'érosion** des sols et les coulées boueuses (éco-conditionnalité, MAEC, ...).
- Promouvoir une **architecture moderne et de qualité** respectant et se réappropriant les caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle des Plaines de l'Escaut.



3. LES ESPACES PUBLICS

L'amélioration des aménagements des lieux et des espaces publics

La lecture des paysages intérieurs et des espaces publics en particulier doit être améliorée afin de préserver ou renforcer l'attractivité des villages.

- Promouvoir des projets d'**aménagement d'espaces publics** (places, parcs, squares, espaces verts, voiries, ... et leurs abords) en y incluant l'aspect mobilité douce, les espaces partagés et leur végétalisation afin d'apporter la réponse adéquate aux besoins de la commune, des riverains et aux personnes de passage.
- Promouvoir les bonnes pratiques pour des communes et des acteurs locaux et régionaux et **unifier les méthodes de gestion** et d'entretien des espaces publics, en ce compris les bords de routes.

➤ L'amélioration des entrées de villages

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les entrées de villages doivent être revalorisées.

- Promouvoir des aménagements (hors voirie) permettant d'identifier clairement les **entrées de villages** et d'en améliorer la perception.



4. LES ESPACES PRIVÉS



L'amélioration de la qualité des aménagements à proximité des lieux privés et des espaces publics

La responsabilisation des habitants à l'impact de leurs aménagements en limite de l'espace public doit être renforcée.

- Promouvoir une **architecture moderne et de qualité**, respectueuse du site dans lequel elle s'inscrit.
- **Améliorer la transition** (abords) avec l'espace public et entre espaces privés pour favoriser l'ouverture et l'usage collectif du paysage.



L'amélioration du traitement des abords et des extensions des exploitations agricoles.

L'impact paysager des exploitations agricoles doit être maîtrisé dans un but d'amélioration et de renforcement de l'identité rurale du territoire mais aussi de l'amélioration de l'image de la profession.

- Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des **abords de fermes** et de parcelles agricoles.



L'amélioration du traitement des abords et extensions de sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles.

L'impact paysager des sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles doit être maîtrisé afin d'améliorer l'image du territoire.

- Promouvoir les actions d'**amélioration paysagère des entreprises** et accompagner les projets d'aménagement (implantation, esthétique, abords, évolution du site, ...).



5. LES INFRASTRUCTURES



Les voiries, emprises et bords de routes

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les voiries et leurs abords doivent être intégrés au contexte local.

- Initier une réflexion pour une vision cohérente des **aménagements de voiries** (espace-rue, ronds-points, mobilité douce, signalisation, réduction de l'emprise minérale, ...) en accord avec le cadre local pour une meilleure intégration des nouveaux projets d'aménagement.
- Promouvoir des aménagements permettant d'identifier clairement l'**entrée des villages** en maintenant un équilibre entre les espaces bâtis et des espaces à vocation paysagère (rupture entre un paysage principalement non bâti et un paysage principalement bâti).



La maîtrise de l'impact paysager des sites d'implantation d'émetteurs et de relais de télécommunication

La position des émetteurs dans le paysage doit être judicieusement étudiée afin de réduire l'impact sur le caractère rural du territoire.

- Initier une procédure d'encadrement de l'**implantation d'émetteurs et relais de télécommunication**. Pour une réflexion globale et complète sur l'impact paysager et au-delà, sur l'influence directe ou indirecte sur le cadre de vie.

» La maîtrise de l'impact paysager des structures de production d'énergies renouvelables et durables

Dans la réponse au défi énergétique, les aménagements de structures de production d'énergies renouvelables doivent s'articuler par rapport à leur influence paysagère sur le territoire car ces aménagements peuvent avoir des impacts importants sur le paysage et sa perception.

- Initier des **études d'interventions paysagères**, par rapport aux potentiels des zones éligibles pour l'implantation de parcs éoliens de grande puissance, de parcs photovoltaïques, de bornes électriques, de station CNG, ou encore des infrastructures de bio-méthanisation, stockage de bois, ...

» L'intégration des ouvrages techniques et impétrants

La visibilité des ouvrages techniques doit être réduite ou exclue afin de préserver ou revaloriser le caractère rural du territoire.

- Sensibiliser les communes et les sociétés concessionnaires pour le **remplacement progressif de tous les réseaux aériens** par des réseaux enterrés (électricité, télédistribution, ..).
- Valoriser les **projets d'intégration** (implantation, architecture de qualité, tenant compte des caractéristiques locales) des cabines électriques, des stations d'épuration, des cabines de commande, des relais-transformateurs, des bulles à verre, ...

» La valorisation de l'éclairage public

L'éclairage public doit participer à la valorisation paysagère ou patrimoniale du territoire et à son attractivité.

- Initier une réflexion sur l'**éclairage public** sur certains aménagements spécifiques (TGV, sections d'autoroute et certaines voiries communales) abondamment éclairés et sur la réadaptation de l'éclairage des monuments ou des églises mal éclairées et sauvegarde des milieux de la faune nocturne.



6. LA GESTION DU TERRITOIRE

» Le renforcement du maillage écologique

Le maillage écologique est un élément essentiel de l'image du territoire et conditionne la qualité des paysages

- Restaurer et développer un **maillage écologique de qualité**.
- Promouvoir la **plantation** de haies, d'arbres hautes tiges, isolés et en alignement et de vergers.



» La préservation des zones humides et la gestion des cours d'eau et des plans d'eau

La viabilité et la visibilité des zones humides et des cours d'eau, éléments essentiels des paysages du territoire, doivent être garanties.

- Promouvoir des actions paysagères afin de garantir la viabilité et la visibilité des **zones humides**.
- Promouvoir la gestion paysagère et écologique du **petit réseau hydraulique** dans le cadre de l'entretien des fossés et des petits cours d'eau, de la rétention d'eau en amont des bassins versants et la restauration du maillage hydraulique (création de zones d'infiltration) notamment dans les zones sensibles soumises à l'érosion des sols.



La préservation des prairies

Les prairies constituent des milieux naturels essentiels au maillage écologique, singulièrement dans les espaces de culture intensive.

- Initier une réflexion sur la **plus-value des prairies** pour le territoire (qualités agricole, écologique et paysagère)



La valorisation et la gestion des boisements

Les boisements constituent des éléments essentiels de qualité paysagère, leur gestion doit garantir leur pérennité et leur valeur écologique.

- Valoriser la notion paysagère des **boisements**
- Promouvoir la **diversification sylvicole** sur le territoire et le traitement des lisières.



La préservation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants

La valorisation du patrimoine dans un souci d'amélioration de leur perception dans le paysage permet de garder les traces de l'histoire du territoire.

- Promouvoir la **qualité paysagère des haies**, des arbres hautes tiges, isolés et en alignement et des vergers.
- Initier une réflexion sur la qualité paysagère des **patrimoines**
- Valoriser le **patrimoine bâti et le petit patrimoine**.
- Promouvoir la **réaffectation des SAR** (Sites A Réaménager) du territoire.



Les voiries et bords de routes

La gestion des bords de voirie a un impact important sur la qualité des espaces, appréhendés principalement en mouvement.

- Promouvoir un mode de gestion des **bords des routes** communales, des routes régionales, des autoroutes et des chemins de halage pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.
- Promouvoir un mode de gestion des **chemins et sentiers** communaux ainsi que le RaVEL et pistes cyclables pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.



La lutte contre les espèces exotiques invasives

Les espèces exotiques invasives tendant, à terme, à altérer la qualité des milieux et la qualité paysagère des zones concernées doivent être éradiquées.

- Promouvoir la lutte contribuant à réduire l'extension, voire **éradiquer les espèces invasives** en bords de routes, le long des canaux et des cours d'eau, sur les espaces publics et privés.



La maîtrise de l'impact paysager de l'affichage publicitaire et des enseignes

L'impact paysager de l'affichage publicitaire doit être minimisé afin de préserver la lisibilité des paysages en général et des paysages intérieurs en particulier.

- Promouvoir les bonnes pratiques afin que l'**affichage publicitaire** et les enseignes, présents aux entrées de villes ou villages et le long des routes rapides ne détériorent le paysage.



La sensibilisation aux comportements citoyens en faveur du cadre de vie

La participation du citoyen à la qualité de son environnement et de son cadre de vie doit être soutenue

- Promouvoir les projets destinés à **réduire les déchets** sur l'espace public



7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE

» La valorisation d'éléments du paysage et de thématiques ciblées

Le maillage écologique est un élément essentiel de l'image du territoire et conditionne la qualité L'attractivité du territoire peut être améliorée au travers d'aménagements ciblés et d'équipements légers.

- Valoriser des **paysages spécifiques** du territoire
- Promouvoir des **circuits thématiques** permettant de découvrir le Parc naturel en suivant un fil conducteur, par ex. l'eau, le patrimoine industriel, les châteaux, les éléments arborés remarquables, ...
- Initier un programme de création d'**aires de repos et de pique-nique**, de belvédères ou de cabanes d'observation au niveau de zones intéressantes (permettre aux visiteurs de s'attarder et de profiter plus longuement de ces sites).



» L'ouverture au public des grands domaines et propriétés du Parc naturel

Les propriétés importantes ou remarquables du territoire peuvent jouer un rôle au niveau de la perception de l'image du territoire.

- Permettre un **accès ponctuel aux grands domaines et propriétés** du territoire du Parc naturel, tels que les jardins, parcs, châteaux, moulins, bois privés.
- Organiser des **journées-découvertes des industries**, (carrières d'extraction, sucreries, ...) dans un esprit de développement du « tourisme industriel ».

» La valorisation des patrimoines bâti, arboré, industriel, rural intéressants

L'amélioration de la perception des patrimoines dans le paysage permet d'entretenir la mémoire des lieux et leur histoire.

- Promouvoir des **actions de valorisation** notamment via un accès à l'information à proximité des sites concernés (plaque, borne discrète ou panneau d'interprétation - entrées de villages, valorisation d'actions, sites patrimoniaux, sites d'accueil, ...)
- **Renforcer l'attractivité des patrimoines** par la mise en place de dispositifs d'accueil de la faune cavernicole

» Le développement d'une image Parc naturel au travers de l'utilisation de signaux répétitifs identifiables

Le développement d'une image cohérente des espaces publics à travers une signalétique adaptée permet de renforcer l'image

- Promouvoir les projets visant à identifier l'**appartenance** au Parc naturel par une signalétique cohérente



A scenic landscape featuring a dirt path leading through lush greenery. On the left, there's a black metal gate and a fence. In the background, a green field rises towards a line of trees and a building under a blue sky with light clouds. The text 'UN PAYSAGE RICHE PAR SON IDENTITÉ ET SA DIVERSITÉ' is overlaid in the upper center, enclosed in a light blue frame.

**UN PAYSAGE
RICHE PAR SON
IDENTITÉ ET SA
DIVERSITÉ**

CONCLUSION

LA CHARTE PAYSAGÈRE COMME OUTIL ESSENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en oeuvre de la Charte paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut peut maintenant commencer ! Cette Charte sera la ligne directrice de l'équipe qui travaille dès maintenant à l'aboutissement des projets sélectionnés. Des projets ambitieux qui s'articulent parfaitement dans les enjeux actuels concernant la préservation, la gestion et l'aménagement de nos paysages.

DIVERSITÉ

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut est composé de paysages différents, riches et complémentaires. **La diversité du territoire en fait à coup sûr sa richesse et sa valeur**, autant aux yeux de ses habitants que des visiteurs de passage qui y trouvent calme et dépaysement. En ce sens, la Charte respecte parfaitement l'identité du territoire et s'y adapte pour proposer des projets cohérents en accord avec les enjeux locaux.

APPROPRIATION

La Charte est un **document collectif**, qui s'adresse à chacun, équipe du Parc naturel, partenaires actifs dans les différents projets, mais aussi élus, citoyens, touristes... Chaque personne présente sur le territoire devrait savoir que celui-ci est impliqué dans **une démarche active visant à valoriser son patrimoine paysager**

IDENTITÉ

Malgré la diversité présente sur ce territoire, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut est doté d'une identité propre et de valeurs qu'il s'agit de respecter. La Charte paysagère agit dans ce sens puisqu'**une vision globale du territoire** a guidé sa rédaction à tout moment. Cette identité tient aussi au caractère humain de la Charte dont l'aboutissement tiendra surtout au respect de ce territoire comme territoire vivant.



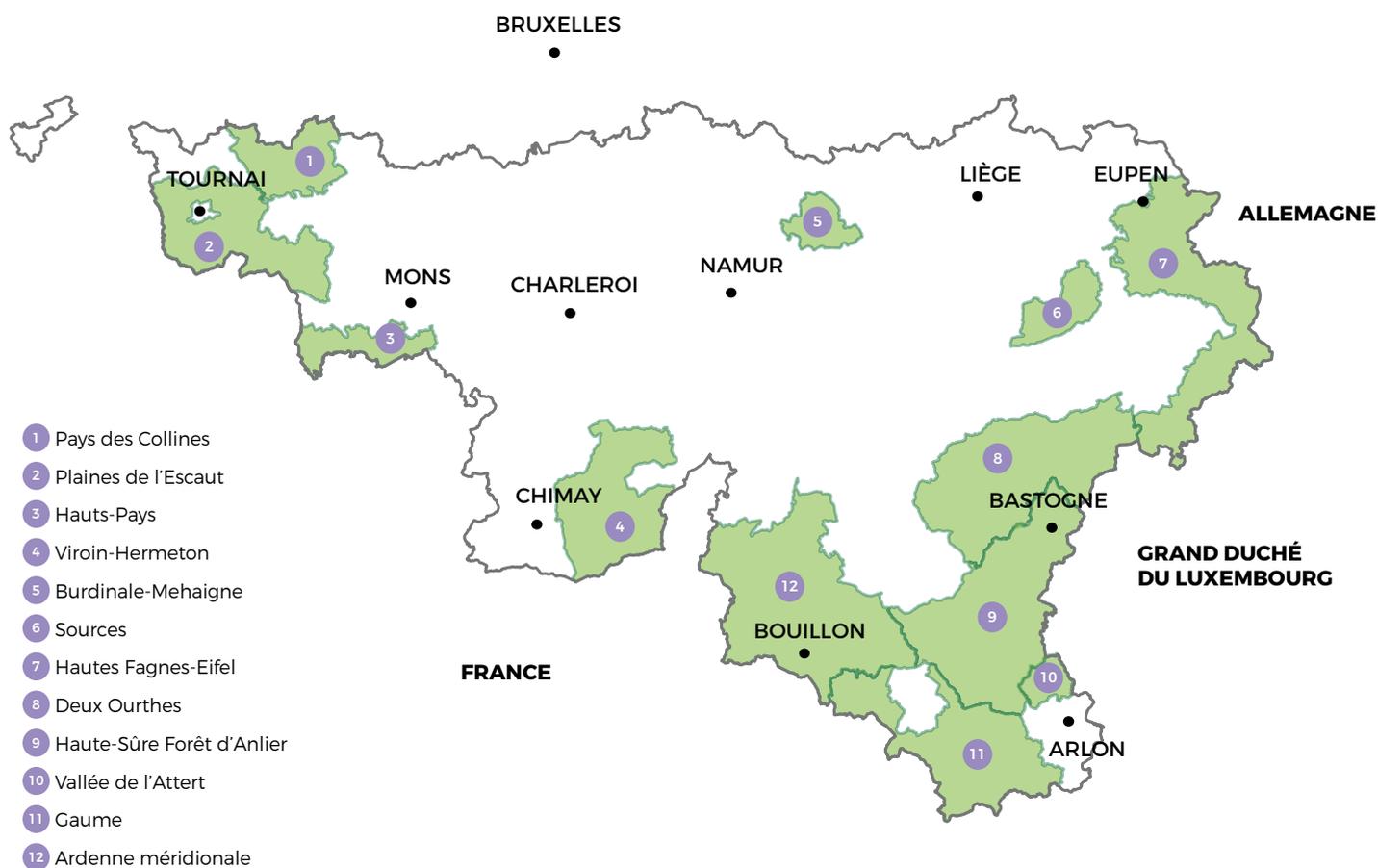
ÉVOLUTION

Rien n'est figé... On l'a vu, le paysage évolue au fil du temps, suivant les actions de l'homme et de la nature. **Témoignage de son histoire, le paysage est toujours amené à évoluer**, mais il peut l'être positivement, ce à quoi doit aider la Charte paysagère. Mais cette évolution tient aussi à la Charte elle-même qui sera très certainement vouée à évoluer au cours des années à venir...

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DE LA CHARTE PAYSAGÈRE SUR

www.paysagesenscene.be

LES PARCS NATURELS DE WALLONIE



Éditeur responsable :

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Rue des Sapins, 31

7603 Bon-Secours

069/77 98 10

Contact : info@pnpe.be

Site Internet : www.plainesdelescaut.be



Liés par nature